

# AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PARALLÉLISÉE

**Demande d'autorisation environnementale pour la révision du droit d'eau du captage  
du Manant et extension du réseau neige des Saisies**

**Communes d'HAUTELUCE, COHENNOZ et VILLARD SUR DORON**

Une consultation du public parallélisée, d'une durée de 3 mois, est prescrite du lundi 4 mai 2026 à 00h00 au mardi 4 août 2026 à 23h59, concernant la demande d'autorisation environnementale déposée par la SPL Domaine Skiabes des Saisies – 109 avenue des Jeux Olympiques – 73620 HAUTELUCE, en vue d'autoriser la révision du droit d'eau du captage du Manant et l'extension du réseau neige des Saisies.

Pour cette consultation du public, Monsieur André PENET a été désigné comme commissaire enquêteur et Monsieur Bernard CLEMENT comme commissaire enquêteur suppléant, par le président du tribunal administratif de Grenoble.

Pendant la **durée de la consultation du public parallélisée**, le dossier de demande d'autorisation environnementale, peut être actualisé tout au long de la consultation. Il est mis à disposition :

- en version numérique sur le site internet spécialement dédié à la consultation à l'adresse suivante :

<https://www.democratie-active.fr/lessaisiesdaemanantreseaneige/>

- sur support papier, au SIVOM des Saisies -316 avenue des Jeux Olympiques - 73620 HAUTELUCE, et consultable aux heures d'ouverture du SIVOM :

Lundi, mardi, mercredi et jeudi : de 9h à 12h et de 14h à 17h00

Vendredi de 9h00 à 12h00

- à la DDT de la Savoie. Les documents sont mis à disposition du demandeur aux lieux et heures qui lui sont indiqués au moment de sa demande (auprès de la DDT 73 – service SEEF – [ddt-seef@savoie.gouv.fr](mailto:ddt-seef@savoie.gouv.fr)).

Cette mise à disposition intervient au plus tard le deuxième jour ouvré suivant celui de la demande. La reprographie des documents est à la charge du maître d'ouvrage.

Deux réunions publiques seront organisées aux jours et heures suivants,

- **Lundi 18 mai 2026 à 18h30 Salle Cristal aux Saisies : 316, avenue des Jeux olympiques 73620 HAUTELUCE**
- **Mardi 21 juillet 2026 à 18h30 Salle Diamant à la SPL Domaines Skiabes des Saisies : 109, avenue des Jeux olympiques 73620 HAUTELUCE**

Le commissaire enquêteur recevra les observations et propositions du public à l'occasion de la permanence qu'il tiendra à la **Salle du SIVOM des Saisies - 316 avenue des Jeux Olympiques - 73620 HAUTELUCE** aux jours et heures suivants :

- **Vendredi 12 juin 2026 de 14h à 17h**

Les éléments mentionnés ci-après sont rendus publics tout au long de la consultation par le commissaire enquêteur et sur le site spécialement dédié à la consultation ;

- les observations et les propositions du public, ainsi que les réponses éventuelles du pétitionnaire, y compris celles formulées dans le cadre des réunions publiques ;
- les avis recueillis par l'administration dès leur réception, ou la mention d'une absence d'avis résultant de l'expiration des délais impartis et les réponses éventuelles à ces avis ;
- les éventuelles informations complémentaires produites par le pétitionnaire ;
- l'avis de l'autorité environnementale ainsi que le mémoire en réponse du maître d'ouvrage (si ce dernier est transmis avant la fin de la consultation).

Pendant toute la durée de la consultation du public, celui-ci pourra adresser des observations ou des propositions, rédigées en langue française, sur le projet :

- sur le formulaire en ligne disponible sur le site spécialement dédié à la consultation : <https://www.democratie-active.fr/lessaisiesdaemanantreseaneige/>
- par mail à l'adresse mail dédiée : [daelessaisies@democratie-active.fr](mailto:daelessaisies@democratie-active.fr)  
par correspondance adressée au commissaire enquêteur, Monsieur André PENET, au **SPL Domaines Skiabiles des Saisies : 109, avenue des Jeux olympiques 73620 HAUTELUCE**
- par écrit sur le cahier d'observation disponible au SIVOM et pendant les horaires d'ouverture de celui-ci;

Pendant la durée de la consultation, toutes les observations et propositions transmises, quelle que soit leur provenance, seront accessibles sur le site spécialement dédié à la consultation après modération, si nécessaire, par le commissaire enquêteur. Les observations transmises en dehors des modes d'envoi susvisés ne seront pas prises en compte.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de :

Monsieur Michael TESSARD  
SPL Domaines Skiabiles des Saisies  
109 avenue des Jeux Olympiques  
73620 HAUTELUCE

tel : 04.79.38.98.89

@ : [mtessard@ski-lessaisies.com](mailto:mtessard@ski-lessaisies.com)

Le rapport et les conclusions motivées de la commission d'enquête sont rendus publics sur le site internet dédié à la consultation, au plus tard à la date de publication de la décision et pendant une durée d'un an.

La préfète de Savoie est l'autorité compétente pour délivrer ou refuser, par arrêté préfectoral, l'autorisation environnementale demandée.

**- 2 AVR. 2026**

Pour la préfète et par délégation,  
La directrice départementale des territoires,  
P/O la cheffe du service environnement, eau, forêt



Laurence THIVEL